Former à la citoyenneté aujourd'hui

Jean-Louis AUDUC Intervention au Cercle Mémoire et Vigilance (16 avril 2015)

• Refuser la confusion des espaces : espace des services publics ; espace public de partage ; espace privé

Le contrat social français repose sur la séparation du privé, de l'intime et de l'espace public. L'espace privé, c'est le lieu où la famille peut développer ses traditions, c'est son espace singulier, particulier, où elle peut éduquer comme elle le souhaite ses enfants et où, sauf atteinte physique entre personnes, personne n'a à regarder par « le trou de la serrure ».... La confusion « espace public », « espace privé » conduit aujourd'hui des familles à vouloir que leurs convictions particulières totalement légitimes dans l'espace privé, soient développées dans « l'espace public » à la place des contenus définis nationalement. Nous l'avons connu avec « les journées de retrait de l'Ecole ».

L'espace public qu'est un établissement scolaire, c'est le lieu du bien commun, de l'intérêt général qui n'est pas la somme des intérêts particuliers, d'une éducation à ce que signifie la République et ses valeurs. L'intérêt général, il s'exprime dans l'école à travers les programmes que la nation définit pour tous les jeunes, qui s'appliquent dans tous les établissements publics comme privés, ce que la Charte de la laïcité appelle « la culture commune et partagée ». Les programmes ne sont pas la somme des interventions de différents lobbys, mais ce que la nation, à un moment, juge utile de transmettre à tous. Les programmes présentent aux élèves des SAVOIRS légitimés et non des croyances ou des opinions

Le développement d'un individualisme forcené conduit souvent à une reconnaissance difficile de l'altérité, du sentiment collectif.

- La triple crise de société : crise de sens, crise d'identités, crise d'utilité
- Crise de sens: Lorsqu'on regarde la situation, la société est dans l'incapacité de définir quelles valeurs, quels principes, quels enjeux valent la peine d'être transmis aux générations futures.... Ce vide de sens facilite de fait tous les « lavages de cerveau »...... Cette crise est d'autant plus grave qu'elle se produit dans une situation où aucun parent n'est assuré que son enfant vive mieux qu'eux, ce qui implique une angoisse vis-à-vis de l'avenir et un sentiment que les valeurs affirmées par la République ne s'appliquent pas à tout le monde.
- Crise d'identité: Beaucoup de familles, et d'ailleurs pas seulement celles ayant immigré il y a une deux ou trois générations, sont en situation de se dire: « Je ne sais pas comment me situer. Je ne sais pas toujours exactement d'où je viens ou je le fantasme....Je ne sais pas où je vais..... » . Beaucoup se vivent sans racines, ni d'ici, ni d'ailleurs. Si j'osais une comparaison, ils ressemblent à ces tomates hollandaises, sans goût, cultivés hors tout sol.
- Crise d'utilité: Vivre pleinement sa vie, c'est se sentir utile pour se sentir maître de son destin. De trop nombreuses familles et de nombreux jeunes se sentent inutiles, sans prise sur leur quotidien.....

Le développement de la situation présente montre la nécessité d'agir sur cette crise, notamment pour éviter diverses tentations susceptibles d'être proposées à des jeunes par de « mauvais bergers » et de les rendre donc moins perméable à certaines idéologies, certaines dérives mortifères.

• Les valeurs de la République : un horizon à atteindre qui nécessite l'effort de tous comme l'indique le préambule de la Constitution de 1946

Il est nécessaire d'avoir une vision **dynamique** des valeurs de la République qui nécessitent la mobilisation de tous et l'**engagement** dans des associations promouvant les valeurs de la République souvent reconnues « **d'utilité publique** »

• La laïcité c'est la LIBERTE DE CONSCIENCE, l'EGALITE DE TRAITEMENT de toutes les religions, LA NEUTRALITE, l'IMPARTIALITE de l'Etat

UNE TRIPLE LIBERTE, pour l'Etat et les services publics, pour les religions, pour les personnes.

La laïcité, pierre angulaire du pacte républicain, repose avant tout sur trois valeurs indissociables qui permettent la coexistence des religions, car le cadre juridique et politique de la laïcité n'est pas une machine de guerre contre les religions:

- La liberté de conscience qui permet à chaque citoyen de choisir sa spiritualité. Il n'y a pas de croyance obligée, pas de croyance interdite. La liberté de conscience, c'est la possibilité pour chacun de croire ou de ne pas croire, de pouvoir vivre avec une religion ou sans, de pouvoir même en changer s'il le souhaite La liberté de culte permet à toutes les religions l'extériorisation, l'association et la poursuite en commun de buts spirituels. Ainsi comprise, la laïcité s'interdit toute approche antireligieuse.
- L'égalité en droit des options spirituelles et religieuses prohibe toute discrimination ou contrainte et garantit que l'Etat ne privilégie aucune option.. Elle implique l'égalité de tous les hommes quelle que soit leur option spirituelle, qu'il croit ou ne croit pas en un Dieu. Pas plus qu'il ne défend un dogme religieux, l'Etat laïque ne promeut une conviction athée ou agnostique.
- La neutralité du pouvoir politique implique que le pouvoir politique reconnaît ses limites en s'abstenant de toute immixtion dans le domaine spirituel ou religieux. Pour que chaque citoyen puisse se reconnaître dans la République, elle soustrait le pouvoir politique à l'influence dominante de toute option spirituelle ou religieuse, afin que chacun puisse vivre ensemble. Cette conception implique également que toutes les religions respectent les lois de l'Etat et ne considèrent pas qu'elles on un « droit de veto » sur les décisions prises par celui-ci.

La laïcité suppose l'indépendance du pouvoir politique et sa **primauté** sur les différentes options spirituelles ou religieuses. Celles-ci n'ont pas d'emprise sur l'Etat et ce dernier n'en a pas sur elles.

De même, le spirituel et le religieux doivent s'interdire toute emprise sur l'Etat et renoncer à leur dimension politique. La laïcité est incompatible avec toute conception de la religion qui souhaiterait régenter, au nom des principes supposés de celle-ci, le système social ou l'ordre politique.

La neutralité de l'Etat implique une totale **impartialité** de ses agents.

• L'Etat-Civil, la meilleure traduction de la laïcité française

Il y a avec la création de l'Etat-civil prééminence de l'Etat sur toute autre structure. Conformément aux trois principes de la laïcité exprimés plus haut :

- La neutralité, l'impartialité de l'Etat permet à chacun d'avoir la garantie de son nom,

- de son prénom, de son mariage, en dehors de toute croyance;
- La liberté de conscience est garantie par le fait que chacun après la déclaration de naissance, le mariage, le décès peut aller accomplir les cérémonies religieuses qu'il peut souhaiter ; mais, celles-ci viendront toujours en second. On ne peut se marier à l'Eglise, au temple, à la synagogue, à la mosquée, à la pagode qu'après s'être marié à la mairie. Un mariage seulement religieux n'est pas reconnu comme mariage.
- L'égalité en droit de toutes les croyances ou non croyance est garantie par le fait que l'Etat ne se soucie pas de la cérémonie du culte ou de l'absence de cérémonie qui pourra suivre l'acte accompli à la mairie.

L'Etat-civil permet donc de vivre en athée comme de vivre avec sa foi.

• L'Importance de l'Ecole dans la laïcité française : Compte tenu du droit du sol, elle construit un sentiment commun d'appartenance, met en avant les valeurs, les savoirs faire, les savoirs qui réunissent et non ce qui peut diviser, ne nie pas d'où l'on vient et ce qu'on est, mais qui sache où l'on va et sur quelles valeurs.

Les programmes scolaires sont laïques ; ils ne sont pas neutres, car ils s'inscrivent dans un certain nombre de valeurs qui sont celles de la République, mais ils se doivent d'être impartiaux.

Les principes qui portent les programmes et leurs modalités d'application, , ce sont notamment le refus de toutes discriminations, de tout racisme, l'égalité de traitement de tous, la fraternité , la solidarité entre tous......

En effet, la laïcité n'est pas exactement la neutralité

Elle repose sur des valeurs et des pratiques à faire fructifier. Dès 1908, Jean Jaurès l'avait clairement indiqué : « La plus perfide manœuvre des ennemis de l'école publique, c'est de la rappeler à ce qu'ils appellent la neutralité et de la condamner par là à n'avoir ni doctrine, ni pensée, ni efficacité intellectuelle et morale. En fait, il n'y a que le néant qui soit neutre. »

La circulaire du 12 décembre 1989 et le décret du 18 février 1991 contiennent tous deux le même paragraphe qui rappelle ce principe qui doit guider l'exercice du métier enseignant : « L'école publique ne privilégie aucune doctrine. Elle ne s'interdit l'étude d'aucun champ du savoir . Guidée par l'esprit de libre examen, elle a pour devoir de transmettre à l'élève les connaissances et les méthodes lui permettant d'exercer librement ses choix. »

On peut assister aujourd'hui à diverses **contestations des programmes nationaux** qui sont le fait de fondamentalistes, d'extrémistes se référant à toutes les religions ou philosophies. Ces contestations proviennent aussi bien d'élèves que de parents d'élèves.

• L'importance de la communauté éducative incluant les familles et les élèves pour construire du collectif et du vivre ensemble.

L'enjeu de la laïcité c'est la construction d'un projet collectif :approprié par tous, reposant sur un vivre ensemble :

- mettant en avant les valeurs, les savoirs faire, les savoirs qui réunissent et non ce qui peut diviser ;
- qui ne nie pas d'où l'on vient et ce qu'on est , mais qui sache où l'on va et sur quelles valeurs .

L'appartenance à un collectif est un élément important du Vivre ensemble. Pour dépasser les tensions communautaires, il faut proposer des éléments d'une appartenance collective.

L'établissement scolaire public doit se concevoir comme porteur d'un projet collectif approprié par tous, élément d'un projet national collectif.

Ces initiatives doivent contribuer à faire de la laïcité, un ciment de la lutte contre les communautarismes et faire que les convictions particulières ne l'emportent pas sur la loi commune.

• Pour un établissement scolaire, **espace laïque de savoir et de citoyenneté**, qui développe des pratiques de citoyenneté, des initiatives citoyennes, crée des espaces de médiation, d'écoute et de dialogue avec les jeunes et les familles, parce qu'il a compris que le lien social, déchiré par les inégalités et la crise, se reconstitue aussi dans la solidarité et par l'engagement, que le civisme n'est pas une règle froide et abstraite, mais un apprentissage collectif permanent.

Son **espace** doit être clairement identifié, symboliquement séparé de son environnement. Emettrice vers le quartier où elle est située autant que réceptrice des initiatives qui s ' y mènent, des problèmes qui s'y déroulent ; consciente qu'en tout en état de cause, elle a sa marge de manœuvre propre par rapport à son environnement économique, social et culturel, l'école doit refuser tout fatalisme.

Laïque, parce qu'elle est ouverte à tous les jeunes, quelles que soient leurs origines sociales, ethniques ou religieuses ; l'école refuse toutes les doctrines d'exclusion et a la volonté et l'ambition de faire réussir tous les élèves d'où qu'ils viennent. Elle s'inscrit dans une démarche d'indépendance de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique.

Elle promeut le **savoir**, parce qu'elle sait qu'aujourd'hui encore plus qu'hier, la poursuite d'études est un élément clé de l'insertion sociale, parce qu'elle prête à s'adapter aux divers publics tout en maintenant les mêmes objectifs pour tous. Elle enseigne des **savoirs** légitimés et non des croyances ou des opinions.

La « *Charte de la Laïcité* » souligne dans ses articles 7 et 12, l'importance des programmes scolaires comme « *culture commune et partagée* », et le fait qu'aucun sujet ne peut être exclu en collège et en lycée, du champ du savoir

Elle développe des pratiques **de citoyenneté**, des connaissances et des compétences sociales et civiques et permet ainsi, en liaison avec les programmes scolaires de toutes les disciplines **à l'élève de comprendre le monde pour ne pas le subir.** Elle promeut un sentiment d'appartenance à un territoire, une nation et met en avant l'intérêt général et non les intérêts particuliers

Jean-Louis Auduc

Jean-Louis AUDUC. Ancien directeur-adjoint de l'IUFM de Créteil, agrégé d'histoire, spécialiste des sciences de l'éducation et enseignant, Jean-Louis AUDUC est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages de formation et de manuels à destination des futurs professeurs (concernant le système éducatif, la citoyenneté, la laïcité, les violences en milieu scolaire). En 2001-2002, il a été chargé de mission sur les problèmes de violence scolaire auprès du ministre délégué à l'Enseignement professionnel.